

DELIBERATION N°13

<p align="center">Contrat DECAUX de mise à disposition de mobilier urbain Avenant n°2 de prorogation</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 38*

LE 21 OCTOBRE DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 13 octobre 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°17), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°17), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°18), Mme FARGE Patricia, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°18), Mme EMO Céline, M. CHAUVIERE Jean-Claude.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (à partir de la question n°18), Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme DUPONT Danièle à Mme CHARRETON Emmanuelle (à partir de la question n°18), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a signé fin 1994 un contrat d'une durée de 15 ans avec la société JC Decaux relatif à la mise à disposition de mobilier urbain sur la ville. Ce contrat a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2010 par un avenant n° 1 en date du 11 janvier 2010.

En partenariat avec Dieppe Maritime, la Ville de Dieppe va lancer une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un groupement de commandes pour la mise à disposition de mobilier urbain sur le territoire communal.

Dans l'attente de la désignation du futur titulaire qui sera retenu par la Commission d'Appel d'Offres *ad hoc*, et pour ne pas interrompre le service offert aux usagers, il est envisagé de proroger à nouveau le contrat n° 94-0273 conclu avec la société JC Decaux, jusqu'au déploiement du nouveau mobilier par le futur titulaire du marché, soit au plus tard le 31 décembre 2011.

Cette prorogation, impliquant la conclusion d'un avenant n° 2, est envisagée sans changement des conditions économiques et financières du contrat.

Vu :

- la délibération n° 20 du 22 octobre 2009 relative à la signature d'un avenant n° 1 au marché

- la délibération n° 23 du 23 septembre 2010 relative à la constitution d'un groupement de commandes pour la mise à disposition de mobilier urbain sur le territoire de la commune en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise

Considérant l'avis émis par la commission n°1 réunie le 11 octobre 2010,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la prorogation du contrat de mobilier urbain qui lie la Ville de Dieppe avec la société JC Decaux jusqu'au 31 décembre 2011 au plus tard,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 correspondant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe des services**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire